

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 03299 Numéro SIREN : 381 113 372 Nom ou dénomination : A.26-GL

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2023 sous le numéro de dépôt 116512

28 DEC. 2023

Sous le

116512118

A.26-GL

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 352 000 €

Siège social : 22 Rue Delambre

75 014 PARIS

RCS PARIS 381 113 372

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023

Ce jour à 11 heures, les associés de la **SAS A.26-GL** se sont réunis au siège social, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, sur convocation faite par le Président, Monsieur **Philippe GALLOIS**.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Monsieur **Philippe GALLOIS**, Président, préside la réunion.

Mademoiselle **Marjorie DAUPLAIT** actionnaire et acceptante est désignée comme secrétaire.

Monsieur **Nicolas BAEHR** actionnaire et acceptant est désigné comme scrutateur.

Monsieur **Olivier TROLLUX**, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint.

Monsieur **Philippe GALLOIS** constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts, et qu'en conséquence elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture du rapport du Président, lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes annuels clos le 31 Décembre 2022.**
2. **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.**
3. **Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 227-10 du code de commerce et approbation des conventions.**
4. **Quitus à la présidence**
5. **Agrément d'associés**
6. **Pouvoirs pour formalités.**

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *les statuts*
- *la feuille de présence à l'Assemblée*
- *le rapport de gestion du Président*
- *les comptes annuels de l'exercice 2022*
- *les rapports du Commissaires aux comptes*
- *la liste des actionnaires*
- *le texte des Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.*

Monsieur le Président donne lecture des rapports et de ces documents.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Ces lectures faites, la discussion est déclarée ouverte

Les actionnaires examinent les comptes annuels présentés et s'entretiennent des questions intéressant la marche des affaires sociales.

Les associés s'estimant suffisamment informés et personne ne demandant la parole, il est immédiatement passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et les commentaires du Président sur les comptes annuels, à savoir les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, avoir pris connaissance du Compte de Résultat, et du Bilan au 31 Décembre 2022, et après lecture du rapport général du commissaire aux comptes, déclare en approuver les termes.

Elle approuve également le Compte de Résultat et le Bilan au 31 Décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés ou résumés dans les rapports et qui se soldent par **un résultat bénéficiaire de 1 189 037,54 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice soit le bénéfice de **1 189 037,54 Euros** de la manière suivante :

- Affectation au compte de « *report à nouveau* » la totalité du résultat, de telle sorte que le compte présentera un solde créditeur de **2 653 093,71 €**.
- Mise en distribution d'un dividende de **174,12 €** par action, soit la somme globale de **1 300 000 €** par prélèvement sur le compte de « *report à nouveau* » qui présentera un solde net disponible de **1 353 093,71 €**. Cette distribution ouvrira droit aux abattements en vigueur et/ou à l'application des prélèvements fiscaux libératoires au taux de 30 %.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, l'assemblée rappelle qu'il a été procédé aux distributions des dividendes suivants pour les trois derniers exercices, à savoir :

- *Au titre de 2019, distribution d'un dividende unitaire de 30 € brut par action.*
- *Au titre de 2020, aucune distribution.*
- *Au titre de 2021, distribution d'un dividende unitaire de 80,36 € brut par action.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à la Présidence quitus de sa gestion et de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé et approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne son agrément aux trois nouveaux associés à savoir **Mme Pauline DULOUTRE, M. Thomas GALLOIS et M. Benoît GALLOIS**, tous trois enfants de M. Philippe GALLOIS.

Ils détiendront individuellement des fractions très minoritaires du capital à savoir moins de 4% dans le cadre d'une donation familiale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme, d'un extrait certifié conforme ou d'un extrait certifié exact des présentes pour accomplir toutes formalités nécessaires ou utiles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les présents lors de la levée à 12 heures, de l'Assemblée Générale pour servir et valoir ce que de droit.

* * *

Mr Philippe GALLOIS
Président

Mr Nicolas BAEHR

Mlle Marjorie DAUPLAIT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	33 960	33 960				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	159 633	152 492	7 141	55 959	48 818	87.24
	Fonds commercial (1)	400 567	280 403	120 164	160 222	40 058	25.00
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	454 003	384 926	69 077	72 222	3 144	4.35
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	441 345		441 345	366 987	74 358	20.26
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30 000		30 000	30 000		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 518		1 518	1 144	374	32.70
	Total II	1 521 028	851 782	669 246	686 534	17 288	2.52
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	360 262		360 262	331 398	28 864	8.71
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 359		1 359		1 359	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	435 796	15 830	419 965	1 055 638	635 673	60.22
	Autres créances	49 705		49 705	525 402	475 697	90.54
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	7 920		7 920	7 920		
	Disponibilités	3 189 205		3 189 205	1 470 029	1 719 175	116.95
	Charges constatées d'avance (3)	94 604		94 604	21 670	72 934	336.57
	Total III	4 138 851	15 830	4 123 020	3 412 058	710 962	20.84
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 659 878	867 612	4 792 266	4 098 592	693 674	16.92

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0
19 237
ACTEA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 352 000)	352 000	352 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	71 278	71 278		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	35 200	35 200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 464 056	1 812 154	348 098	19.21
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 189 038	251 902	937 135	372.02
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 111 572	2 522 534	589 038	23.35
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	7 622	7 622		
	Provisions pour charges				
	Total III	7 622	7 622		
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	374 191	457 602	83 411	18.23
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 612	1 612		
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 580	388 894	54 314	13.97
	Dettes fiscales et sociales	773 915	622 211	151 704	24.38
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	188 775	98 117	90 658	92.40
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 673 073	1 568 436	104 636	6.67
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 792 266	4 098 592	693 674	16.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 398 164 1 194 245

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 480 246		5 480 246	3 689 468	1 790 777	48.54
Chiffre d'affaires NET	5 480 246		5 480 246	3 689 468	1 790 777	48.54
Production stockée			28 864	48 899	77 763	159.03
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			755	17 949	17 194	95.79
Autres produits			5 786	2	5 784	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			5 515 651	3 658 521	1 857 130	50.76
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 134 352	1 610 144	524 207	32.56
Impôts, taxes et versements assimilés			45 379	27 500	17 879	65.02
Salaires et traitements			1 083 670	1 071 335	12 335	1.15
Charges sociales			462 179	466 156	3 977	0.85
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			78 069	86 239	8 170	9.47
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 436	1 850	1 586	85.73
Dotations aux provisions						
Autres charges			16	33	17	50.30
Total des Charges d'exploitation (II)			3 807 101	3 263 257	543 844	16.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 708 550	395 263	1 313 287	332.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	1		1	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	831	770	61	7.94
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	832	770	62	8.04
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 442	2 951	1 491	50.54
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 442	2 951	1 491	50.54
2. Résultat financier (V-VI)	3 610	2 181	1 429	65.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 704 940	393 082	1 311 857	333.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	30		30	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	30		30	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	69 274	1 822	67 452	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 148		1 148	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40 058	40 058		
Total VIII	110 480	41 880	68 600	163.80
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	110 450	41 880	68 570	163.73
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	405 452	99 300	306 152	308.31
Total des produits (I+III+V+VII)	5 516 513	3 659 291	1 857 222	50.75
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 327 475	3 407 389	920 087	27.00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 189 038	251 902	937 135	372.02

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	X	
Permanence ou changement de méthodes	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Composition du capital social	X	
Frais d'établissement		NS
Fonds commercial	X	
Evaluation des immobilisations corporelles	X	
Evaluations des produits et en cours	X	
Evaluation des créances et des dettes	X	
Produits à recevoir	X	
Charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires		NS
Rémunération des dirigeants		NC
Ventilation de l'effectif moyen		NS
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		NS
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	X	
Montant des engagements financiers	X	
Informations en matière de crédit bail		NS
Engagement en matière de pensions et retraites	X	
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NS
Liste des filiales et participations	X	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels		NS

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	33 960		
Fonds commercial TOTAL	400 567		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	159 633		
Installations générales agencements aménagements divers	286 455		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	142 524		29 099
TOTAL	428 979		29 099
Autres participations	366 987		74 358
Autres titres immobilisés	30 000		
Prêts, autres immobilisations financières	1 144		374
TOTAL	398 131		74 732
TOTAL GENERAL	1 421 271		103 831

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			33 960	33 960
Fonds commercial TOTAL			400 567	400 567
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			159 633	159 633
Installations générales agencements aménagements divers			286 455	286 455
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 075	167 549	167 549
TOTAL		4 075	454 003	454 003
Autres participations			441 345	441 345
Autres titres immobilisés			30 000	30 000
Prêts, autres immobilisations financières			1 518	1 518
TOTAL			472 864	472 864
TOTAL GENERAL		4 075	1 521 028	1 521 028

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	33 960			33 960
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	103 674	48 818		152 492
Installations générales agencements aménagements divers	263 052	5 077		268 129
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	93 706	24 174	1 082	116 798
TOTAL	356 758	29 251	1 082	384 926
TOTAL GENERAL	494 392	78 069	1 082	571 379

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	48 818				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 077				
Matériel de bureau informatique mobilier	24 174				
TOTAL	29 251				
TOTAL GENERAL	78 069				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	7 622				7 622
TOTAL	7 622				7 622

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	240 345	40 058			280 403
Sur comptes clients	12 394	3 436			15 830
TOTAL	252 739	43 494			296 233
TOTAL GENERAL	260 361	43 494			303 855
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 436			
exceptionnelles		40 048			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 518	0	1 518
Clients douteux ou litigieux	19 237	0	19 237
Autres créances clients	416 559	416 559	
Taxe sur la valeur ajoutée	49 593	49 593	
Débiteurs divers	112	112	
Charges constatées d'avance	94 604	94 604	
TOTAL	581 623	560 868	20 755

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	374 191	99 282	274 909	
Fournisseurs et comptes rattachés	334 580	334 580		
Personnel et comptes rattachés	179 765	179 765		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 717	147 717		
Impôts sur les bénéfices	311 448	311 448		
Taxe sur la valeur ajoutée	119 926	119 926		
Autres impôts taxes et assimilés	15 059	15 059		
Autres dettes	188 775	188 775		
TOTAL	1 671 461	1 396 552	274 909	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	83 318			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	47.1471 40.0000	7 466			7 466

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELES	303 000		97 567	400 567	240 345
Total	303 000		97 567	400 567	240 345

Les valeurs incorporelles relatives aux clientèles sont amorties sur une durée de 10 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Il en est de même pour les affaires générant des bonus sur le résultat final.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	60 704
Total	60 704

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 208
Dettes fiscales et sociales	283 302
Autres dettes	182 637
Total	552 147

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	94 604
Total	94 604

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	157 889
Total (1)	157 889

Il s'agit des indemnités de départ à la retraite calculées selon les méthodes des actuaires financiers à partir des tables statistiques et de probabilité applicables.

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation fort
- taux d'actualisation à 3,75 %

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A.26-GL
75014 PARIS

75014 PARIS

[illegible]

MISSION AUDIT

Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes

A.26 GL SAS
22 rue Delambre – 75014 Paris

SIREN 381 113 372

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice 2022

195 traverse de Petareou – 06140 Tourrettes sur Loup
Tél. 06 51 43 48 48

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille Paca
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Société à Responsabilité Limitée au capital de 17.000 €. - RCS Grasse 398.936.724 - APE 6920Z

A.26-GL SAS

Siège social : 22 rue Delambre – 75014 PARIS

Capital social : 352.000 €

RCS PARIS : 381 113 372

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice 2022

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.26-GL SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes notamment assurés des principes retenus pour l'enregistrement des produits de l'exercice et de la valorisation des produits en cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

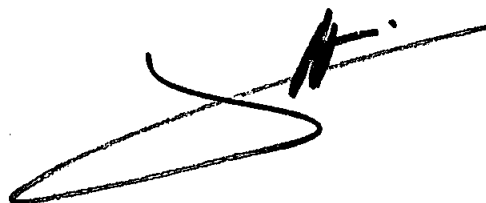
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tourrettes sur Loup, le 2 avril 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small mark.

Olivier TROLLUX
Commissaire aux Comptes